

Épalinges
Commune

Réponse de la Municipalité à une interpellation

« Série noire pour les chats d'Épalinges : Quelles sont les actions prises par la Municipalité ? » déposé par Mme la Conseillère communal Laetitia Kulak

Secrétariat municipal

M. le Syndic Alain Monod

Réponse à l'interpellation adoptée par la Municipalité le 14.09.2026

Table des matières

Objet de l'interpellation	2
Réponses de la Municipalité.....	3

Objet de l'interpellation

Lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} septembre 2026, Mme la Conseillère communale Laetitia Kulak a déposé l'interpellation suivante :

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Monsieur le Municipal, chères et chers Collègues,

Depuis plusieurs mois, chaque semaine, de nouvelles affiches de chats disparus apparaissent sur nos mobiliers urbains et panneaux d'affichage, notamment dans les secteurs de l'école du Village, Polny, route du Village, Bois-de-Ban et Ruisseau-Martin ainsi que sur les réseaux sociaux.

Des chats tels que Cléo, Caramel, Lillepus, et de nombreux autres encore, ont été signalés comme disparus par leurs propriétaires. Cette situation, devenue inhabituelle par sa fréquence et sa concentration géographique, suscite une inquiétude croissante parmi les Palinzardes et Palinzards. Cette multiplication de disparitions soulève légitimement la question de savoir si celles-ci sont dues à l'action d'un prédateur, tel que le renard ou à une autre cause.

Plusieurs propriétaires ont déjà sollicité le garde-faune cantonal, M. Stéphane Mettraux, afin d'obtenir des éclaircissements sur ces disparitions. Lors d'un échange avec l'une des propriétaires concernées, celui-ci a indiqué que si le phénomène prenait de l'ampleur, une intervention pourrait être prévue après le 16 juin, date marquant la fin de la période de protection, pour évaluer la situation et déterminer les mesures adéquates.

Selon les informations communiquées, le renard est certes un prédateur, mais au vu du nombre important de souris et mulots présents sur notre territoire, il ne s'attaque que très rarement aux chats, et/ou principalement à des animaux âgés ou affaiblis. Les hypothèses évoquées par les habitants vont donc au-delà de la prédation naturelle : vols de chats pour la revente, ou autres causes humaines ne peuvent être exclues.

L'objectif de cette interpellation n'est pas de réguler la faune locale, mais de protéger les animaux domestiques et de rassurer les familles en apportant une information claire, coordonnée et proactive.

Au vu de ce qui précède, j'ai l'honneur de poser les trois questions suivantes à la Municipalité:

- 1. La Municipalité a-t-elle entrepris des démarches auprès du garde-faune cantonal ou d'autres autorités compétentes pour évaluer la situation et prévoir une coordination si le phénomène devait continuer à s'amplifier ?*



2. Envisage-t-elle de communiquer publiquement afin d'informer les propriétaires sur les risques, les comportements à adopter, et les mesures préventives possibles ?

3. La Municipalité peut-elle mettre en place un canal de signalement centralisé permettant aux habitants de déclarer rapidement une disparition, d'alimenter un registre communal des cas, et de suivre l'évolution statistique du phénomène dans le temps ?

Dans un souci de prévention, de transparence et de protection de nos animaux de compagnie, il apparaît essentiel que les propriétaires soient informés et que la Municipalité puisse accompagner cette problématique avec diligence et respect.

Quand un animal domestique disparaît, ce n'est pas seulement un animal : c'est un être cher arraché au quotidien des familles, et un repère affectif irremplaçable.

Je vous remercie par avance pour votre réponse écrite, en cas de prise en considération de cette interpellation:

Réponses de la Municipalité

- 1. La Municipalité a-t-elle entrepris des démarches auprès du garde-faune cantonal ou d'autres autorités compétentes pour évaluer la situation et prévoir une coordination si le phénomène devait continuer à s'amplifier ?*

Comme le précise elle-même l'interpellatrice, il y a peu de risques que ces chats disparaissent sous les crocs d'un renard. Ce constat est d'ailleurs confirmé par le garde-faune. Nous nous garderons bien d'évoquer d'autres possibilités, tant elles sont nombreuses et diverses.

Ce que nous ne savons pas c'est le nombre de ces chats rentrés au bercail. Nous espérons que ce soit une majorité.

- 2. Envisage-t-elle de communiquer publiquement afin d'informer les propriétaires sur les risques, les comportements à adopter, et les mesures préventives possibles ?*

Contrairement aux chiens, les chats ne sont pas soumis à un impôt ; ils ne sont donc pas déclarés, ce qui signifie que nous ne connaissons ni le nombre de chats dans notre commune, ni l'identité des propriétaires. Communiqué publiquement à l'ensemble de la population ferait courir des informations anxiogène et toutes sortes de bruits sur les motifs des disparitions

- 3. La Municipalité peut-elle mettre en place un canal de signalement centralisé permettant aux habitants de déclarer rapidement une disparition, d'alimenter un registre communal des cas, et de suivre l'évolution statistique du phénomène dans le temps ?*

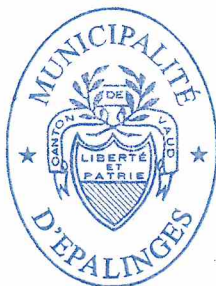


Nous ne voyons pas sous quelle forme ce canal de signalement pourrait être instauré. Aujourd'hui, les propriétaires de chat font appel aux réseaux sociaux et à l'affichage public. Se poserait également la question de la mise à jour du registre.

Épalinges, le 14.09.2026

Au nom de la Municipalité


Le Syndic :
Alain Monod




Le Secrétaire municipal :
Damien Bally